

MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

**COMPTE RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 Mars 2022**

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le 30 mars 2022 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Claude MOINET, Maire.

Présents : M. MOINET Claude. M. GUFFROY Charles. Mme BADEROT Marie Line.
M. CUNY Romain. M. DAROT Cyril. Mme LAMI Elodie. Mme MOINET Irène.
M. NARDI Jean-Claude. M. PEYRAT Antoine

Excusés : M. GOLA Théo

Absents : /

M. GOLA Théo a donné procuration à M. MOINET Claude.

Secrétaire de séance : M. MOINET Irène.

Après signature de la feuille de présence, lecture du dernier compte-rendu, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Compte de Gestion 2021 :

M. le Maire donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par Madame CHEMINEAU, Receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par Monsieur MOINET. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Compte Administratif 2021 :

Monsieur GUFFROY, Maire-adjoint, donne lecture du compte administratif 2021 dressé par Monsieur le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 308 565.05 €.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (**abstention 0 - contre 0 - pour 9**), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

M. le Maire soumet au vote les taux d'imposition des taxes directes locales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de maintenir pour l'année 2022 le taux des taxes directes locales inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Foncière (bâti)	41.79 %
Taxe Foncière (non bâti)	79.37 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	25.93 %

D'où un produit fiscal attendu de 231 786 €.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire prend la parole pour présenter le Budget 2022 (projet étudié en réunion avec la commission des finances) et demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette présentation et donner son avis sur les sections de fonctionnement et investissement.

Le projet de budget primitif se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 630 558 €.

Section d'investissement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 309 440 €.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Subventions 2022 :

Dans l'ensemble, les subventions sont identiques à celles de l'an dernier.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DON à l'Ukraine 2022 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que vu le nombre élevé de la population qui fuit l'Ukraine à cause de l'attaque de la Russie, il est important que le village de Tombeboeuf participe à l'aide apportée par la France.

Mr le Maire propose une aide de 500 euros.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une aide financière de 500 euros pour l'Ukraine

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DIVERS :

- Travaux terrain de tennis : travaux des fondations terminés
- Parking salle des sports (zone tir à l'arc) terminé
- Logement I : changement douche et réfection parquet
- Marquage au sol rue Porcarelli
- Rénovation fontaine Louis XVI et pompe à eau
- Nouveau manège installé (aire de jeux)

